

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION

SASU AA VTC

Société à actions simplifiées unipersonnelle

Au capital de 1 000 €

Siège social : 25 Boulevard de la République 59100 Roubaix

N° SIREN 902904135

**Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du
31/12/2022**

**L'an deux mille vingt deux
Le trente et un décembre,
A 16 heures.**

Les associés de la société **SASU AA VTC**,
SASU au capital de 1000 euros divisés en 100 actions de 1 euros chacune, dont le siège social est
au 25 Boulevard de la République 59100 Roubaix se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a
été adressé individuellement.

L'assemblée est présidée par Monsieur **ATIABI Abdelhalim** en qualité de président.

Est présent :

- Monsieur ATIABI Abdelhalim propriétaire de 100 actions

Numérotés de 1 à 100;

Soit un total d'un actionnaire unique présent, totalisant 100 actions

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et
prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Décision de dissolution amiable
- Nomination d'un liquidateur
- Rémunération du liquidateur
- Pouvoir donnée au liquidateur

AA

Le président dépose sur le bureau les documents suivants

- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le ainsi que l'inventaire ;

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, décide la dissolution anticipée de la société **SASU AA VTC** conformément aux dispositions des articles L237-2 à 237-13 du code de commerce.

La société substituera pour les besoins de sa dissolution et jusqu'à la clôture de celle-ci.

La dénomination sociale sera suivie de la mention « société en dissolution » et le siège social de la liquidation est fixé au 25 Boulevard de la République 59100 Roubaix

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés, *sur proposition du président, nommé en qualité de liquidateur et pour une durée illimitée* Monsieur ATIABI Abdelhalim.

L'assemblée des associés décide que le liquidateur n'aura aucune rémunération, en contrepartie de son mandat

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur ATIABI Abdelhalim déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

AA

Troisième résolution

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission, c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, sous réserve des dispositions des articles L.237-1 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur ATIABI Abdelhalim pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le liquidateur et tous les associés présents.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le liquidateur et tous les associés présents.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés.

Le président

Signature(s) du ou des président(s)

Monsieur ATIABI Abdelhalim

